

Programme d'Appui au Plaidoyer des Faïtières des Organisations Socio-professionnelles Agricoles (AP/OSP)



Développement de la filière Ignames au Bénin © PNOPPA / DDC Benin

Renforcer le cadre politico-juridique et institutionnel du secteur agricole

Programme

Durée : 2014 – 2024

Budget : CHF 12'570'000 soit env. 7,542 milliards FCFA

Phase actuelle

Durée : 2020 – 2024

Budget : CHF 6'000'000, soit env. 3,6 milliards FCFA

Partenaires/Acteurs

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) / Faïtières OSP nationales : PNOPPA, ANOPER, FUPRO, ANAF, SYNPA, OP filières Riz, Mangue et Maraîchage : FE-NOMA, FENAPROM, CCRB, Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) / Structures accompagnantes : SYG-Conseils et Institut Phénix (IP).

Zone d'intervention

Nationale

Citation

« La Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) fait ses preuves dans la co-gouvernance du secteur »

Charles GNANGASSY, Directeur Exécutif FUPRO-Bénin

Bien qu'il représenté 33% du Produit Intérieur Brut PIB du Bénin, le secteur agricole, y compris l'élevage, demeure principalement informel. Dans ce contexte, le cadre juridique et les politiques nationales ne permettent pas aux exploitations familiales de se développer suffisamment, tandis que les organisations locales et les faïtières du secteur peinent à influencer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles.

Par le Programme d'Appui au Plaidoyer des Faïtières des Organisations Socio-professionnelles Agricoles (AP-OSP), la Suisse soutient le renforcement des OSP faïtières et des filières afin qu'elle fournissent de meilleurs services à leurs membres et qu'elle mènent un dialogue politique qui promeuve l'adoption de législations, politiques et stratégies nationales favorables au développement du secteur agricole, et notamment aux exploitations familiales paysannes.

Grâce au programme AP-OSP, des plaidoyers d'importance nationale ont été menés par les OSP faïtières, lesquels ont notamment permis la promulgation par le Chef de l'Etat du code pastoral, l'approbation du code de l'élevage par le gouvernement, la validation de l'avant projet de loi d'orientation agricole, l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), et l'application du code foncier et domania. Les aspects liés à l'égalité du genre ont par ailleurs été intégrés dans les mécanismes de financement agricole.

